

Avant-propos

Veni

*« La raison du plus fort est toujours la meilleure
Nous l'allons montrer tout à l'heure. »*

Quel récit politique illustrerait aujourd'hui, dans la même tradition, cette moralité fabuleuse ? Nous enseigne-t-elle, comme on le croit souvent, que la force « prime » le droit ? Ou bien, ce qui serait autre chose, que le concept même de droit, que la raison juridique, inclut *a priori* le recours possible à la contrainte, à la coercition, donc à quelque violence ? Cette dernière interprétation fut celle d'un Kant, par exemple, et elle ne représentait pas nécessairement le point de vue du loup. Ni de l'agneau d'ailleurs.

Et d'abord, quant au couple même de la force et du droit, d'où nous vient cette immense tradition qui longtemps précéda et suivit La Fontaine, et Bodin et Hobbes et Grotius, et Pascal et Rousseau, et tant d'autres, de Platon à Carl Schmitt ? Appartenons-nous encore à cette remuante mais imperturbable généalogie ? Avant même de parler de la force, la justice se réduit-elle au droit ?

Quoi du droit ? Et qui ? « Qui de droit », dit-on en français pour désigner un sujet qui a des droits sur..., qui est habilité à..., ou qui a le pouvoir de décider de... Mais qui, au juste, a le droit de donner ou de prendre le droit, de se donner, d'attribuer ou de faire, souverainement, le droit ? De le suspendre souverainement ? Schmitt définit ainsi le souverain : celui qui a le droit de suspendre le droit.

Deux conférences¹ semblent se faire ici, l'une à l'autre, écho. Elles se répondent peut-être, comme Écho peut avoir feint de répéter une dernière syllabe de Narcisse pour proférer autre chose, en vérité, afin de signer à cet instant en son nom, comme pour reprendre l'initiative de répondre de façon responsable, en désobéissant à l'injonction souveraine et en déjouant la tyrannie d'une déesse jalouse. Écho laisse alors entendre, à qui veut l'entendre, à qui peut aimer à l'entendre, autre chose que ce qu'elle semble proférer. Bien qu'elle répète, sans simulacre, ce qu'elle vient d'entendre, un autre simulacre s'insinue alors pour soustraire sa réponse à la simple réitération. Elle dit de façon inaugurale, elle déclare son amour, elle appelle pour la première fois, tout en répétant le « Viens ! » de Narcisse, tout en se faisant l'écho d'une parole narcissique. Elle déborde d'amour, elle déborde de son amour les appels de Narcisse dont elle semble seulement reproduire la chute ou l'envoi. Correspondance dissymétrique, comme toujours inégale, inégale à l'égalité de l'un à l'autre : origine de la politique, question sur la démocratie. (Si je parais insister ici avec complaisance sur ces *Métamorphoses*, c'est que tout tourne, dans cette fameuse scène, autour d'un appel à *venir*. Et que c'est là, au croisement de l'imprévisible et de la répétition, en ce lieu où, chaque fois de nouveau, tour à tour, une

1. La première conférence, « La raison du plus fort (Y a-t-il des États voyous ?) », fut prononcée à Cerisy-la-Salle le 15 juillet 2002. Dirigée et animée par Marie-Louise Mallet, entre le 9 et le 18 juillet 2002, la décade avait pour titre « La démocratie à venir (autour de Jacques Derrida) ».

La seconde conférence, « Le "Monde" des Lumières à venir (Exception, calcul et souveraineté) », fut prononcée à l'ouverture du XXIX^e congrès de l'Association des sociétés de philosophie de langue française, à l'université de Nice, le 27 août 2002. Ce congrès portait pour titre général « Avenir de la raison, devenir des rationalités ». Il fut organisé, du 27 août au 1^{er} septembre 2002, sous la présidence d'André Tosel.

Dans les deux cas, il a semblé plus juste de reproduire les deux textes tels quels pour en respecter les limites contraignantes et la destination première. Rien n'est donc effacé ou modifié des traits que cette situation de parole avait pu y inscrire : tel jour, en tel lieu, à l'adresse de tels ou telles destinataires. Seules quelques notes en bas de page auront été, à leur date et après coup, ajoutées (p. 91, 204-207).

fois pour toutes, on ne voit pas *venir* ce qui reste à *venir*, le motif le plus insistant de ce livre. « *Veni !* », dit Narcisse, « *Viens !* ». « *Viens !* », répond Écho. D'elle-même et à son compte. On relira ce qui s'ensuit¹.

À moins que deux adresses ici accouplées ne laissent, comme à l'abandon, une correspondance ouverte. À venir et littéralement en souffrance.

Prononcés à quelques semaines d'intervalle, proches par leurs thèmes et par leurs problèmes mais destinés à des auditoires fort différents, ces discours semblent invoquer quelque *raison à venir*, en tant que *démocratie à venir* – à l'âge de ladite « mondialisation ».

Les concepts de « raison » (pratique ou théorique, éthique et juridique, technique aussi), les concepts de « démocratie », de « monde » et surtout d'« événement » (l'arrivée ou la venue de « ce qui vient » et de « qui vient ») appartiennent ici à un seul écheveau problématique. On ne saurait le démêler dans un avant-propos. Mais sans former un « système », un certain entrelacement, telle est l'hypothèse mise en œuvre, reste une inflexible nécessité. Et son analyse, une tâche. Un des fils conducteurs les plus visibles en serait la grande, urgente et si difficile question, la

1. « *“ecquis adest ?” et “adest” responderat Echo. / hic stupet, utque aciem partes dimittit in omnis, / voce “veni !” magna clamat : vocat illa vocantem.* » (Livre III, 379-382.) Bien que la traduction soit à peu près impossible, bien qu'elle exige chaque fois une réinvention idiomatique du simulacre en chaque langue, je cite, en les modifiant légèrement, des tentatives françaises (J. Chamonard, Garnier-Flammarion, 1966, p. 99, et G. Lafaye et J. Fabre, Budé, 1961, t. I, p. 81-82) et anglaise (F. J. Miller, Cambridge, Londres, Penguin Books, 1916-1984, t. I, p. 151). Partiellement inadéquates, elles paraissent parfois se compléter.

« *“N’y a-t-il pas quelqu’un ici ?” – “Si, quelqu’un, avait répondu Écho. Narcisse stupéfait porte ses regards de tous côtés : “Viens” crie-t-il à pleine voix. À son appel répond un appel d’Écho, “Viens”...* »

« *“Y a-t-il quelqu’un près de moi ?” “Moi” répondit Écho. Plein de stupeur, il promène de tous côtés ses regards. “Viens !” crie-t-il à pleine voix. À son appel elle répond par un appel.* »

« *“Is anyone here ?” and “Here !” cried Echo back. Amazed, he looks around in all directions and with loud voice cries “Come !”; and “Come !” she calls him calling.* »

vieille-neuve énigme de la *souveraineté*, notamment de la souveraineté état-nationale – soi-disant démocratique ou non.

Qu'« arrive »-t-il aujourd'hui à la techno-science, au droit international, à la raison éthico-juridique, aux pratiques politiques, à la rhétorique armée ? Que leur arrive-t-il quand on y met en œuvre le concept et le nom de *souveraineté*, là où, dans la puissance de leur héritage et de leur fiction onto-théologique, ce nom et ce concept paraissent moins légitimes que jamais ?

Qu'arrive-t-il au motif du « politique » et de la « guerre » (mondiale ou non, internationale ou civile, à ladite « guerre des partisans » même) ? Qu'arrive-t-il au motif du « terrorisme » (national ou international), quand le vieux fantôme de la souveraineté perd sa crédibilité ? Depuis plus longtemps qu'on ne le croit souvent, mais de façon nouvelle et à un autre rythme aujourd'hui ?

Cette situation n'a certes pas été créée, elle n'a même pas été révélée par tel prétendu « événement majeur » daté de quelque « onze septembre 2001 », même si ces meurtres-ci et ces suicides-là (tant d'autres aussi) en ont média-théâtralisé les prémisses et quelques inéluctables conséquences ; et même si cette média-théâtralisation a constitué la structure et la possibilité dudit événement.

Le mot *voyou* a une histoire dans la langue française. Il faut la rappeler. La notion d'« État voyou », elle, se présente d'abord comme la traduction récente et équivoque de ce que l'administration américaine dénonce depuis quelques décennies : le *rogue State*, l'État qui ne respecte pas ses devoirs d'État devant la loi de la communauté mondiale et les obligations du droit international, l'État qui bafoue le droit – et se moque de l'État de droit¹.

1. On appelle *État de droit*, soulignons-le, un *système* conventionnel, à la fois logique et social. Il *prescrit*, il accorde la prédominance à un certain type de raisonnement, celui qui soumet au droit le consensus recherché et les conclusions d'un débat ou d'un conflit, en vérité les sujets d'un litige. Est-ce que la raison d'État se soumet toujours à l'État de droit ? Est-ce que la souveraineté relève elle-même de l'État de droit ? Ou bien l'excède-t-elle et le trahit-elle, de façon toujours exceptionnelle, au moment même où elle prétend justement le fonder ? Voilà peut-être le *type* des questions enchaînées dans ce livre.

Ce langage détient donc quelque privilège quand on s'interroge sur ce qu'on *fait* alors de la *mondialisation* – traduction douteuse et elle aussi toute jeune de la *globalisation*. L'expérience de la traduction nous oriente ici, à travers une certaine anglophonie, vers ce qu'on peut au moins surnommer, en trois mots, avant même de commencer, la « question des États-Unis¹ », de leur « droit du plus fort ». Hégémonie ? Suprématie ? Nouvelle figure de l'Empire ou de l'impérialisme ? Faut-il se contenter de ce lexique ou chercher, sans boussole disponible, encore autre chose ?

Comme il y a peu, dans *L'Université sans condition*², chacun de ces deux essais propose en fin de parcours une distinction difficile ou fragile. Je la tiens pour à peine possible mais essentielle, indispensable même. Comme un ultime levier. Quant à la raison et à la démocratie, quant à une raison démocratique, il faudrait en effet tenter de dissocier la « souveraineté » (toujours en principe indivisible) et l'« inconditionnalité ». L'une et l'autre se soustraient absolument, comme l'absolu même, à tout relativisme. C'est leur affinité. Mais à travers certaines expériences dont il sera question dans ce livre, et, de façon générale, à travers l'expérience qui se laisse affecter par (ce) qui vient ou (ce) qui arrive, par *l'autre à venir*, quelque renoncement inconditionnel à la souveraineté se trouve *a priori* requis. Avant même l'acte d'une décision.

Tel partage suppose aussi qu'on pense à la fois l'imprévisibilité d'un événement nécessairement sans horizon, la venue singulière de l'autre, et par conséquent une *force faible*. Cette force vulnérable, cette force sans pouvoir expose inconditionnellement à (ce) *qui vient* et qui vient l'affecter. La venue de cet événement excède la condition de maîtrise et l'autorité conventionnée de ce

1. Dans sa relation à ce qu'on appelle depuis près de quarante ans « la » « déconstruction », la problématique de cette dimension « américaine » aura été admirablement relancée et repensée, formalisée de façon inédite par Peggy Kamuf dans son « *Introduction : Event of Resistance* » à Jacques Derrida, *Without Alibi*, Stanford University Press, 2002.

2. Galilée, 2001.